YERRES

Contrôle de gestion - subventions
N° tél. : 01.69.49.76.58
N/Réf. : NDA/MM

DECISION N° 2005/181

OBJET : Contrat du 15 mars 2005 concernant Oléane Open 5200 passé avec France Télécom Transpac – achat de 90 boîtes aux lettres supplémentaires.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la décision n° 2005/82 en date du 8 mars 2005 concernant la mise en place d'un contrat d'un an pour l'installation d'Oléane Open 5200 TDSL sécurisé auprès de France Télécom Transpac,

VU le contrat en date du 15 mars 2005 correspondant,

CONSIDERANT qu'un nombre insuffisant de boîtes aux lettres a été commandé au titre de ce contrat,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de commander 90 boîtes aux lettres supplémentaires

DECIDE

DE COMMANDER 90 boîtes aux lettres supplémentaires anti-virus auprès de France Télécom Transpac sis Tour Montparnasse, B. 13, 33 avenue du Maine 75755 – PARIS CEDEX 15,

DIT que le coût de l'abonnement mensuel s'élève à 907.80 € H.T. au lieu de 735 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

DIT que les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait à Yerres, Le 20 mai 2005.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 290

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
25 MAI 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY